

UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI
FACULTE OSSOUL EDDINE
TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2016 et 02/2016

-Gardiennage.
-Nettoyage et jardinage.

Le lundi 29 février 2016 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux de la faculté ossoul eddine sise à Avenue abdelkhalek Toress, route de Martil- Tétouan. à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert des prix N° 01/2016 et 02/2016 relatif au Gardiennage, Nettoyage, jardinage pour la faculté Ossoul Eddine de Tétouan.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

Gardiennage 01/2016 : 5.000 dirhams (190.000 Dirhams)

Nettoyage et Jardinage: 4.500 dirhams (185.000 Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux du Service économique à la faculté ossoul Eddine – sise à Avenue abdelkhalek Toress, route de Martil- Tétouan .

Il peut être envoyé par voie postale aux concurrents dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (29/06/2015).

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé du portail de la faculté www.fod.ac.ma ou du celui des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du règlement précité.

Les plis des concurrents sont :

- soit déposés contre récépissé leurs plis dans les bureaux du service économique à la faculté Ossoul Eddine Tétouan.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du règlement précité :

1- Dossier administratif comprenant :

- a) La déclaration sur l'honneur ;**
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;**
- c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;**
- d) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;**
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.**
- f) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.**
- g) Autorisation du gouverneur pour la prestation du gardiennage (AOO 01/2016).**

N.B : Les concurrent non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2- Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.**
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire et qui ne dépassent pas (05) cinq ans.**

3- Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres

(N.B) : Toutes les pièces exigées par le présent Appel d'offres doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'originale